

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 08 avril 2013

Le 08 avril 2013 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MAIRE Véronique, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, REY Emmanuelle, WY SOCKI Annie, MM : BLANCHOT Robert, CONTAL FABIEN, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEMERSON PASCAL, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, DIEUDONNE Jean-Paul, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie, KIHM Jean-Paul, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MICHEL Maurice, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DORE Marie-Thérèse à M. MAILLOT Denis,  
Excusé(s) : Mme LE BAILLY Edith, MM : MONFILS Didier, VALLOT Gilbert

Le Président présente le personnel communautaire présent : Mme Adélaïde FRANCOIS recrutée sur le poste d'animatrice de la Maison de Pays et Mme Léa BEGARD, recrutée dans le cadre du remplacement de congé maternité de Mme BOURNAC.

### ▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du 12/02/2013**

Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### ▪ **Finances (Rapport n°2013.04.B.01)**

#### **Décision des taux de fiscalité directe**

Le Président indique au préalable de la présentation des comptes de résultats et budgets prévisionnels 2013, la nécessité d'une augmentation des taux de fiscalité directe au niveau de l'intercommunalité. Il souligne que les taux n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années et ce malgré le transfert de compétences nouvelles à la communauté de communes. Cette proposition est soumise à l'unanimité des membres du Bureau.

M. Maillot indique que les dépenses réalisées pour la création d'équipements ou d'actions dans les domaines du tourisme, de l'aménagement de l'espace ou de l'économie, ont été acceptées par tous. Ces réalisations portées par la communauté de communes n'auraient certainement pas été créées par les communes seules.

Les services apportés par la communauté de communes permettent à notre territoire d'être attractif et de voir sa population augmenter alors même qu'elle est en diminution au niveau du département (accueil petite enfance, accueils périscolaires, école de musique et théâtre...). Le Président précise que les installations de jeunes couples permettent une augmentation des bases fiscales des communes et de l'intercommunalité.

Ces prises de compétences ont permis une augmentation de la DGF par le biais de l'augmentation du coefficient d'intégration fiscal. Cependant, outre les recettes de l'Etat, les seuls produits attendus par l'intercommunalité sont ceux des services aux usagers et les produits issus de la fiscalité.

Le Président souligne que les communes n'ayant pas systématiquement diminués leur taux d'imposition à chaque transfert de compétence, la pression fiscale sur les ménages augmente.

L'incidence de ces compétences sur le budget communautaire étant importante notamment au niveau de la section de fonctionnement, le Président indique que l'augmentation de la fiscalité est incontournable et invite les Maires des communes à proposer une diminution des taux communaux afin de ne pas accentuer la pression fiscale.

Des simulations sur l'impact de cette augmentation des taux au niveau des ménages, sont présentées aux membres du conseil communautaire.

Ces simulations portent sur des personnes propriétaires, locataires, en pavillon neuf ou ancien, avec ou sans enfants et actifs ou inactifs.

Suite à cette présentation, M. Girardot intervient pour indiquer qu'il votera contre cette augmentation. Il regrette que les investissements aient été votés sans connaissance des coûts de fonctionnement ultérieurs.

M. Contal ajoute pour sa part, qu'il est navrant d'arriver à une augmentation de 50% des impôts par manque d'anticipation de l'évolution des charges de fonctionnement. Il ajoute que la vente de SOTRABOIS aurait pu diminuer les charges de ce budget mais que le conseil communautaire l'a refusé. Il votera également contre l'augmentation des taxes. Le manque d'anticipation porte aussi, selon M. Contal, sur la gestion de la MARPA. Il ajoute que la création d'hébergements touristiques, d'un mini-golf ou la réhabilitation du pigeonnier de Vraincourt ont largement coûté à la communauté de communes. Même si des subventions ont été reçues pour ces réalisations, il s'agit d'argent public.

M. Maillot intervient pour indiquer que le Pigeonnier de Vraincourt a été financé à 100 % par des subventions publiques et des mécénats privés. Ce projet voulu par les élus, permet de mettre le territoire en valeur et notamment la commune de Vraincourt.

M. Dieudonné informe qu'il est farouchement contre une augmentation de la fiscalité. Il regrette cette décision alors que des dépenses supplémentaires sont inscrites au budget (achat d'un véhicule, embauche de personnel supplémentaire : + 200 000 € de charges au BP 2013).

M. Maillot souligne que l'achat du véhicule bénéficie d'un financement dans le cadre du chantier d'insertion. L'augmentation des charges de personnel est compensée en atténuation de charges (remboursement des mises à disposition de personnels, participation de l'ASP sur les contrats aidés....).

Le Président ajoute qu'il propose également une augmentation des tarifs des services (hébergements touristiques, micro-crèche...).

L'analyse rétrospective étudiée au Bureau relève le fait que trop d'investissements ont été financés sur les ressources propres de la collectivité et que c'est le seul reproche que l'on peut faire aux membres du Bureau.

Des emprunts progressifs auraient dû être souscrits au fur et à mesure des travaux afin de ne pas amputer la capacité d'autofinancement.

Pour M. Leseur l'augmentation de + 50% des taux est difficile à accepter. L'avenir s'annonçant délicat il convient de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement. M. Leseur ajoute que pour la commune de Cerisières, village majoritairement composé d'agriculteurs, l'augmentation des taux d'imposition va entraîner une contribution supplémentaire de quelques centaines d'euros à ses administrés. Cet impact est d'autant plus difficile à justifier qu'il pénalise des personnes n'utilisant pas spontanément les services proposés.

Le Président indique que toutes les communes bénéficient des actions de la communauté de communes. Il informe que le coût pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sera supporté par l'intercommunalité et non par les communes. Là aussi, cette charge devrait faire l'objet d'une diminution des taux communaux puisque non payée par les communes.

M. Maillot ajoute qu'en sa qualité de Maire de Viéville il a proposé une diminution de 10% des taux d'imposition communaux correspondant à la hausse proposée pour l'intercommunalité.

M. Lejour regrette que cette augmentation ne puisse pas se faire de façon échelonnée sur plusieurs années.

Pour M. Poupon, l'impact sur les personnes retraitées sera également fortement ressenti et le regrette.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole à ce sujet, la fixation des taux d'imposition pour l'année 2013 est soumise au vote comme suit :

Taux proposés :

Taxe d'habitation : 6.37 %

Taxe foncière (bâti) : 6.64 %

Taxe foncières (non bâti) : 10.46 %

Cotisation foncière des entreprises : 5.96 %

Fiscalité professionnelle de zone : 29.61 %

Cette proposition est adoptée par 25 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions.

M. Maillot ajoute qu'un bulletin de communication est en cours de réalisation afin d'informer la population sur toutes les actions et réalisations portées par la communauté de communes.

M. Roy souligne qu'une projection budgétaire sera réalisée en cours d'année pour les 3 ans à venir. Un bilan analytique avec le coût réel des services sera présenté en conseil communautaire.

Le Président informe qu'au niveau des solutions à proposer pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la mutualisation des services et de moyens, déjà initiée, en fait partie.

Les recettes fiscales complémentaires sont bien attendues pour répondre au fonctionnement des divers services de la collectivité et équilibrer la section de fonctionnement. Cette augmentation doit être liée à celle des produits des services d'où la proposition suivante.

#### **Modification des redevances diverses de la Communauté de Communes :**

Le Président propose une augmentation des tarifs des cours de l'école de musique et théâtre avant la prochaine rentrée scolaire. Cette question sera revue lors du prochain conseil communautaire.

Au niveau des hébergements touristiques, haltes nautiques et mini-golf, les augmentations de tarifs proposées sont acceptées à l'unanimité.

#### **Approbation des documents budgétaires budget principal et budget annexe (comptes de gestion 2012, comptes administratifs 2012, budgets primitifs 2013).**

Le Président donne lecture des écritures 2012 (prévisionnelles et réalisées) ainsi que la proposition budgétaire 2013.

Certains points font l'objet d'explications :

Achat de véhicules : un véhicule de service pour l'ingénieur et un véhicule de service pour le chantier d'insertion. Ce dernier achat bénéficie de subventions au titre du Fonds Social Européen et du Conseil général.

Acquisition de vélos : afin de bénéficier d'un label clévacances 4 clés pour les hébergements de Vouécourt et Viéville, des services doivent être proposés aux usagers, d'où l'inscription au budget d'achat de vélos.

Travaux micro-crèche de Bologne et complexe multi-accueil de Froncles : ces opérations ont été inscrites dans leur globalité au niveau du budget primitif. Toutefois, une modification pourra être apportée en cours d'année selon l'avancée des dossiers. En effet, l'opération médiathèque de Bologne dont les travaux étaient prévus en phase 2 après la Maison de Pays, bénéficie déjà de certaines subventions.

Concernant le complexe multi-accueils de Froncles, M. Maillot rappelle qu'il s'agit de réhabiliter un bâtiment cédé par HAMARIS destiné à recevoir les activités enfance-jeunesse, école de musique, médiathèque et micro-crèche.

L'étude des documents budgétaires étant terminée, M. Roy, 1<sup>er</sup> Vice-Président soumet les comptes de gestion et comptes administratifs 2012 au vote : Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Le Président soumet au vote le budget primitif 2013 principal. Celui-ci est adopté à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Le budget primitif annexe de la ZAE La Rochelotte est adopté à l'unanimité.

▪ **Facturation revente eau ZAE Vraincourt (Rapport n°2 013.04.I.01)**

Le Président rappelle qu'il a été autorisé à signer une convention pour l'achat d'eau à la commune de Soncourt-Sur-Marne afin d'alimenter la zone d'activité économique de Vraincourt.

Il convient désormais de fixer un prix de revente de l'eau aux entreprises qui utiliseront ce service sur la zone d'activité de Vraincourt.

Après étude du dossier, le Bureau propose à l'unanimité de fixer le prix à 1.10 € le m<sup>2</sup> d'eau.

Cette proposition est soumise au conseil communautaire qui l'accepte à l'unanimité.

▪ **Achat énergies micro-crèche Soncourt (Rapport n°201 3.04.VI.01)**

Le Président rappelle que la micro-crèche de Soncourt Sur Marne, a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage déléguée du SIVOM les Colchiques. Afin d'effectuer des économies au niveau des abonnements, des sous-compteurs ont été installés.

Ainsi, le Président propose d'autoriser le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer une convention avec le SIVOM les Colchiques afin d'organiser les modalités de remboursement des frais d'énergie (eau, électricité, chauffage...).

Il est précisé que les facturations porteront sur des consommations réelles (relevé des sous-compteurs) et que les tarifs correspondront aux tarifs appliqués par les fournisseurs.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

▪ **Indemnité de conseil et budget receveur (Rapport n°2013.04.B.02)**

Un nouveau receveur étant en fonction au niveau de la trésorerie de Vignory, il convient de délibérer pour l'octroi d'une indemnité de conseil et budget à M. Olivier GANDIN. Le conseil communautaire décide d'accorder l'indemnité maximale à l'unanimité.

▪ **Subventions opération façade (Rapport n°2013.04.III .01)**

Des demandes de subventions dans le cadre de l'opération façade ont été déposées. Le Président propose de délibérer afin d'attribuer ces subventions accordées par la commission concernée. Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité les subventions proposées pour un montant total de 2 743.19 €.

▪ **Questions diverses :**

Le Président rappelle que dans la communauté de communes est compétente pour la création et l'animation des chemins de randonnée. A ce titre, deux manifestations ont lieu dans l'année, une au sud du territoire et une au nord.

Pour 2013, la course nature de Bologne aura lieu le 14 avril 2013, la journée nature aura lieu à Soncourt le 8 septembre 2013.

Des autocollants de l'office de tourisme de pôle sont remis à chaque maire pour apposition en façade des mairies. Ces documents contiennent des informations communales et intercommunales touristiques. Elles sont consultables sous la forme d'un QRCode utilisable avec une application téléphone portable.

PIG : Le Président rappelle le programme d'intérêt général en cours et les subventions pouvant être accordées aux particuliers souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Une remarque est formulée au sujet du refus de la trésorerie de recevoir les flux comptables sous forme de disquettes. Le Président indique qu'il sollicitera les services de la DGFIP pour un report de cette mesure.